



HAL
open science

La “ parentalité ” est-elle une notion utilisée par les professionnels ?

Michel Boutanquoi

► **To cite this version:**

Michel Boutanquoi. La “ parentalité ” est-elle une notion utilisée par les professionnels?. Dialogue, 2015, 207, 10.3917/dia.207.0057 . hal-03608335

HAL Id: hal-03608335

<https://hal.science/hal-03608335v1>

Submitted on 14 Mar 2022

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

LA « PARENTALITÉ » EST-ELLE UNE NOTION UTILISÉE PAR LES PROFESSIONNELS ?

Michel Boutanquoi

ERES | « Dialogue »

2015/1 n° 207 | pages 57 à 70

ISSN 0242-8962

ISBN 9782749246932

Article disponible en ligne à l'adresse :

<http://www.cairn.info/revue-dialogue-2015-1-page-57.htm>

!Pour citer cet article :

Michel Boutanquoi, « La « parentalité » est-elle une notion utilisée par les professionnels ? », *Dialogue* 2015/1 (n° 207), p. 57-70.
DOI 10.3917/dia.207.0057

Distribution électronique Cairn.info pour ERES.

© ERES. Tous droits réservés pour tous pays.

La reproduction ou représentation de cet article, notamment par photocopie, n'est autorisée que dans les limites des conditions générales d'utilisation du site ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Toute autre reproduction ou représentation, en tout ou partie, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, est interdite sauf accord préalable et écrit de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France. Il est précisé que son stockage dans une base de données est également interdit.

La « parentalité » est-elle une notion utilisée par les professionnels ?

Michel Boutanquoi

Mots-clés

Parentalité, protection de l'enfance, travailleurs sociaux, discours, représentation, formation, recherche.

Résumé

L'article interroge le recours à la notion de parentalité dans le milieu professionnel de la protection de l'enfance. Après avoir brièvement rappelé les contours de la notion, l'auteur étaye sa réflexion sur des extraits de discours de travailleurs sociaux issus de deux recherches. Les premiers ont été recueillis au cours d'une étude sur le travail collectif autour de l'évaluation des situations d'enfants en danger (enregistrement des temps de réunion), les deuxièmes proviennent d'une étude sur les entretiens parents/professionnels (enregistrement de ces entretiens). Ils tendent à montrer une absence de référence à la notion dans la compréhension des situations. L'article cherche ensuite à dégager les raisons possibles de cette réalité observée en référence à la question des représentations, à celle de la formation et celle du lien entre recherche et pratique.

La notion de parentalité s'est largement diffusée dans le champ des politiques sociales. Depuis la mise en œuvre des réseaux d'appui¹, il n'est guère de politiques en direction de l'enfance et de la famille qui ne fassent référence à cette question. La loi de 2013 dite « de refondation de l'école publique » mentionne le soutien à la parentalité comme l'une de ses missions. Parallèlement, la notion a trouvé sa place dans le champ

*Michel Boutanquoi, Laboratoire de psychologie (EA3188) et FR-EDUC, université de Franche-Comté.
michel.boutanquoi@univ-fcomte.fr*

1. Les réseaux d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents ont été mis en place en mars 1999 (circulaire 99/153).

de la recherche en éducation familiale, en psychologie, en sociologie. La question n'est pas ici de s'interroger sur la notion, mais sur sa diffusion dans les milieux professionnels, en particulier dans le champ de la protection de l'enfance. Après avoir rapidement précisé quelques enjeux autour de la définition, nous nous appuyerons sur des résultats issus de deux recherches de terrain pour soutenir l'idée d'une absence de la parentalité dans les références quotidiennes. Nous essaierons ensuite d'en examiner quelques raisons.

Une notion familière et polémique

Notion familière, c'est le constat que fait Sellenet (2007) qui retrace les contours de sa généalogie à partir des années 1960¹. Comme de nombreux auteurs, elle se réfère en partie au travail de la commission Houzel (1999) qui a décliné la notion selon trois axes : celui de l'exercice, celui de l'expérience et celui de la pratique de la parentalité, privilégiant des dimensions psychiques sans occulter des dimensions sociales. Les psychanalystes, tout en restant prudents, se sont aussi saisis de la notion. Ainsi Gutton la définit-il « comme l'ensemble de processus psychiques conscients et inconscients concernés par les expériences de parenté » (Gutton, 2006, p. 9).

Notion polémique, c'est le constat que l'on peut faire à la lecture de nombre de sociologues qui analysent les politiques publiques. Si Neyrand (2007) l'inscrit dans une évolution historique qui dissocie parentalité et conjugalité, Pioli (2006) ne manque pas d'en situer les logiques contradictoires entre souci de l'aide aux parents et renouvellement du contrôle ; dans un registre voisin, Chauvière (2008) s'interroge sur la manière dont l'État responsabilise le parent en se défaussant sur lui de ses propres responsabilités et Bastard (2006) n'hésite pas à évoquer même une nouvelle police de la parentalité.

Notion familière et polémique, donc, elle a suscité nombre de travaux, d'écrits, de discours. Notion polysémique, on peut la tirer tant du côté d'un renouvellement de l'approche disciplinaire des familles renvoyées à leurs obligations et responsabilités que du côté du renouvellement possible d'une clinique qui ne réduirait plus les difficultés à des carences, à des déficits ou à des logiques de reproduction intergénérationnelle.

1. Dans un article récent, Ben Hounet (2014) situe pour sa part au XIX^e siècle l'apparition du terme « *parenthood* ».

Au-delà des contraintes et commandes institutionnelles qui pèsent sur l'exercice quotidien des professionnels en protection de l'enfance, l'approche clinique – son évolution, son adaptation – demeure une question centrale. La notion de parentalité, prise comme processus dynamique qui inclut non seulement la question du désir, de la subjectivité mais également des obligations et interdictions, des comportements et des sentiments attendus ou exclus, des normes définies par la culture, la parenté (Godelier, 2005, p. 240), entendue dans son articulation à des réalités sociales, a-t-elle trouvé une place dans le travail quotidien ? Peut-on observer par exemple une évaluation des situations familiales qui s'appuierait sur les différents axes de la parentalité ? La réponse semble plutôt négative.

Des éléments de deux recherches récentes vont étayer notre réflexion. La première portait sur l'évaluation de situations d'enfant en danger et en particulier sur les aspects collectifs de ce travail. Pour cela, nous avons suivi au sein d'un service de l'ASE (Aide sociale à l'enfance) quatre situations en enregistrant toutes les réunions les concernant sur une année². Chaque enregistrement a été retranscrit et le verbatim ainsi constitué a été analysé conjointement par les chercheurs et les professionnels confrontés aux traces de leur activité. Une partie de l'analyse s'est centrée sur les discours tenus sur les parents et leur évolution dans le temps (Boutanquoi, Bournel-Bosson et Minary, 2013³). La deuxième recherche s'est intéressée aux contenus des entretiens menés par des professionnels avec des parents ainsi qu'aux processus discursifs à l'œuvre. Des entretiens (treize) ont été enregistrés par les professionnels avec l'accord des parents. Chaque entretien a donné lieu à un travail de reprise avec le professionnel pour situer les intentions, examiner le déroulé, s'arrêter sur les énoncés. Les parents ont été interrogés de leur côté sur leurs attentes, le vécu de l'entretien⁴. Il n'est pas possible dans le cadre de cet article de reprendre toutes les données, nous nous arrêterons seulement sur quelques énoncés remarquables.

Discours sur les parents dans le travail d'évaluation

Lorsqu'on reprend les verbatim des réunions, on ne peut qu'être frappé par une certaine constante du discours sur les parents dans le temps.

2. Les quatre situations ont été retenues parmi des situations entrantes lors de notre premier mois de travail en veillant à un certain contraste. Nullement représentatives, les situations ne sont que l'occasion d'observer le travail collectif.

3. Recherche réalisée dans le cadre d'une convention avec l'Oned.

4. Cette recherche, également réalisée avec le soutien de l'Oned, est en voie d'achèvement.

Ainsi, dans la situation d'un enfant d'abord accueilli en centre départemental de l'enfance et rapidement orienté vers un accueil familial, la mère est décrite ainsi : « rejetante » ; « veut tout décider » ; « s'inscrit dans une relation fusionnelle, ne permet pas l'émergence d'une différenciation » ; « dans la volonté de maîtrise » ; « pas d'élément de culpabilité » ; « c'est une mère manipulatrice, toute-puissante et qui ne se remet jamais en cause ». Quelques mois plus tard, les propos ont peu varié : « Elle ne se sent pas responsable du mal-être de ses enfants, elle leur fait porter la culpabilité » ; « on a l'impression qu'elle est dénuée de sensibilité, d'affects » ; « elle n'entend pas, *a minima*, la question de la carence éducative ». Le discours est de l'ordre de la description des défaillances, des carences et du jugement, ce qui reflète peut-être les difficultés pour l'équipe à entrer en relation avec elle. Cette mère est connue parce que deux autres de ses enfants sont placés et de fait tout se joue comme si la problématique actuelle n'était que la répétition de la problématique précédente. La lecture est pour ainsi dire enserrée, sinon enfermée dans cette vision et dans une approche marquée par l'idée de reproduction : « L'entretien avec madame sur son enfance et son adolescence a été très difficile (n'a pas été non plus investie, ruptures, grosses crises à l'adolescence) mais elle ne fait pas le lien avec ce qui se passe avec ses enfants actuellement. » « On ne peut rien faire avec elle » est comme un motif dans les réunions. Et que l'enfant aille mal dans son placement est analysé comme l'effet du travail de sape de la mère.

Dans une autre situation, l'enfant est accueillie en famille à la demande de la mère inquiète du comportement de sa fille. Le cadre judiciaire finalement retenu est justifié par des interrogations fortes sur de possibles abus sexuels qui auraient pu être commis par un proche membre de l'entourage immédiat. La mère est présentée ainsi : « lisse, sans émotion au moment de la séparation, on dirait vraiment qu'elle se débarrasse d'un fardeau » ; « décrite par sa mère comme ayant une enfance assez compliquée... un peu handicapée avec des problèmes de développement » ; « indifférente à sa fille » ; « on sent beaucoup de vide dans la relation de la mère à la fille ». Quelques mois plus tard, le tableau se renforce : « démunie, déficiente, pas capable de prendre une initiative, infantile, n'a pas grand-chose à donner » ; « toujours là à l'heure, ne sait occuper les visites (médiatisées) » ; « hypercraintive, a peur pour sa fille ». Lors de la dernière réunion, le psychologue exprime comme un verdict : « Il n'y a rien à attendre de cette mère », quand l'éducatrice référente se montre plus nuancée, plus sensible à sa vulnérabilité.

D'une réunion à l'autre les opinions de départ sont confirmées, les parents comme installés, figés dans leurs impossibilités. Il ne s'agit pas d'affirmer que les travailleurs sociaux seraient dans l'erreur, mais d'interroger les regards portés qui manquent peut-être à apercevoir d'autres enjeux. Quand, dans la première situation, la mère revendique au nom de ses droits, critique la famille d'accueil, est-elle uniquement dans la toute-puissance ? N'y-a-t-il pas quelque chose qui relève quand même de l'exercice de l'autorité parentale ? Dans son rapport à son fils, n'est-elle que manipulatrice ? Peut-on essayer de comprendre du point de vue de la subjectivité, de l'expérience, ce qui s'est construit pour cette mère dans la relation à ses enfants ? S'agit-il uniquement de reproduction, n'omet-on pas que la répétition « ne doit pas seulement au seul fonctionnement du système familial mais s'appuie aussi sur des modalités du système de la rencontre réunissant famille et intervenants sociaux » (Minary, 2011, p. 81) ?

Dans la deuxième situation, la question apparaît similaire. Comment comprendre les difficultés de cette mère dans l'expression (ne pas dire, ne pas manifester ne veut pas dire ne pas éprouver) dans ce qui apparaît comme un lien fragile avec sa fille ? Nous ne prétendons pas discuter ici du bien-fondé de la mise en place d'une protection dans ces deux situations, mais interroger la manière dont les professionnels, dans des contextes difficiles et parfois douloureux, analysent de manière relativement catégorique les positions parentales et s'empêchent de les saisir d'un point de vue plus dynamique (par exemple du point de vue des ressources).

Discours aux parents dans un entretien

L'entretien dont nous donnons à lire quelques extraits a été enregistré lors d'un rendez-vous entre une mère et une éducatrice, organisé autour de la lecture du rapport d'évaluation. L'enfant est accueilli en maison d'enfants dans un cadre administratif.

À propos de la nécessité d'un suivi psychologique pour la mère

Éducatrice : « Comment on peut avancer en laissant tout ça derrière soi, en sachant quand même que vous avez des périodes où vous n'allez pas bien, vous n'avez pas le moral ? Le passé refait quand même un peu surface... »

Mère : « Ce n'est pas dû à mon passé en fait, je pense que je ne vais pas bien. C'est dû au présent qui ne me convient pas. »

Éducatrice : « Et comment vous pouvez mettre une croix sur le passé, un passé quand même assez chargé ? »

Mère : « Eh bien, il me sert d'exemple, on va dire. Ne pas renouveler les mêmes choses. Moi, je vois ça comme ça... »

Éducatrice : « Par rapport à votre histoire, la relation que vous avez eue avec vos parents, avec votre famille, par rapport à votre placement... »

Mère : « Tout doucement, j'apprends à me protéger en fait. Avant, j'étais faible, je disais oui tout le temps. J'osais pas leur dire non. Et tout doucement, ben j'avance. Je trouve que j'ai beaucoup évolué avec ma famille. »

Pour l'éducatrice, les difficultés de la mère face à son fils sont « forcément en lien avec sa propre histoire. On fait un génogramme, elle parle de son éducation et on fait le lien... Ce qu'elle a vécu, quelque part [son fils] le revit aujourd'hui ». De son côté, la mère explique dans l'entretien avec le chercheur : « Ça été très dur parce que j'ai été placée, après ma maman n'était pas comme moi, je n'ai pas vécu les mêmes choses que mon fils : c'est une situation différente », précisant : « Ce n'est pas le même placement, ma maman était négligente, c'était judiciaire. » Là où la professionnelle situe plus ou moins les choses dans un cadre de reproduction générationnelle, la mère oppose les différences et refuse la comparaison. Pour autant, elle n'en analyse pas moins sa situation : « J'ai toujours peur d'être trop dure pour mes enfants, ce problème c'est le vécu que j'ai eu moi de mon enfance, qui me rattrape toujours. J'ai tellement envie que mes enfants soient bien que quelque part je fais mal. » Pour le dire autrement, l'éducatrice se réfère à une conviction (un suivi psychologique est nécessaire pour travailler le passé) et de fait elle ne semble pas en mesure d'entendre ce que la mère lui dit de son expérience actuelle de la parentalité et de ses répercussions au quotidien.

Le jeu des conseils éducatifs

Mère : « Si je vais lui dire, des fois, il va ronchonner un peu comme F. : "Non je ne veux pas", mais il va le faire. Il va ranger ses affaires. Il va le faire correctement. Alors qu'Isaac va faire comme vous avez dit, il va tout faire pour que je ne lui demande pas une deuxième fois. »

Éducatrice : « Tandis que nous, eh bien, on sait comment ça se passera, mais on lui redemandera à chaque fois jusqu'à ce que ça rentre, jusqu'à ce qu'il prenne l'habitude. »

Peu après intervient un autre échange à propos de l'enfant placé et de son frère resté au domicile :

Éducatrice : « Et à la maison, vous, vous voulez les surprotéger. Vous faites tout à leur place. Vous faites votre rôle de maman, mais votre rôle de maman, c'est aussi : il faut que t'apprennes à faire ça. »

Mère : « Apprendre à évoluer, apprendre à grandir... »

Éducatrice : « Apprendre à prendre le temps aussi... »

Mère : « À devenir un adulte... »

Éducatrice : « C'est donner du temps à faire des lacets, à nettoyer une table. C'est des petites choses, mais en même temps, s'ils ne les apprennent pas maintenant, quand ils seront grands, ça va être très compliqué. »

Les recommandations, conseils formulés par l'éducatrice (qui dit à un autre moment : « On y arrive, vous pouvez ! ») prennent parfois des accents impératifs et normatifs. Pour l'éducatrice, « il y a forcément des normes qu'on attend des parents, c'est justement pour ça qu'il y a des suivis et c'est justement pour ça qu'ils ont les "services sociaux", c'est forcément qu'il y a des normes attendues qu'ils ne remplissent pas en fait. Au départ c'est compliqué par rapport aux parents, ils n'ont pas forcément les mêmes limites, les mêmes normes que ce que nous on attend d'eux. Après, le travail, c'est justement de bouger ces limites-là ; bouger leurs normes ». L'entretien est l'un des supports de ce travail.

La mère apprécie les conseils : « Je me dis qu'ils ont raison, mais j'ai toujours peur d'être trop dure pour mes enfants » ; non sans prendre une certaine distance en énonçant ses difficultés (« mais c'est pas toujours facile d'appliquer, il y a des moments où je me sens plus apte à affronter les choses qu'à d'autres... On me dit qu'il faut que je sois ferme, que je le punisse... Quand je punis je culpabilise ») et en modérant leur portée : « Je vais écouter mais je vais pas forcément tout appliquer. J'appliquerai en fonction de ce que moi je ressens. »

Là encore il nous semble important de noter un décalage entre un discours professionnel énonçant ce que sont des bonnes pratiques éducatives au regard de normes et un parent qui exprime ses difficultés dans sa pratique de la parentalité. Le fait qu'il s'agisse ici d'une mère seule n'apparaît jamais évoqué dans l'entretien.

En forçant quelque peu le trait, le travail avec les parents ne relève pas d'un travail sur la parentalité (construction, vécu, manière de comprendre, d'agir, contexte...) mais s'appuie sur des invitations à :

– pouvoir être au clair avec son histoire. Jeammet ne manque pas d'interroger cette posture : « ... Je ne voudrais pas, à propos de la maternité, que l'on renvoie le fait qu'il faudrait être clair avec soi pour pouvoir être mère ou père. On découvre le paysage en marchant. La vie, c'est ça ! Contrairement à ce que l'on croyait, il n'y a pas de fatalité, il y a des possibilités d'ouverture dans une certaine limite » (Jeammet, 2006, p. 75) ;

– reconnaître ses défaillances ramenées à des problématiques intrapsychiques qui laissent de côté les manières dont les difficultés éprouvées par les parents peuvent être en lien avec une perturbation du rapport à l'environnement (l'isolement par exemple), comme le souligne Lacharité (2006) ;

– acquérir un certain nombre de compétences éducatives. Mais comme le remarque Sellenet : « En positif, l'usage de la notion de compétence contribue donc à un changement de regard sur les familles en les valorisant. En négatif, elle risque de déboucher sur un surcroît de responsabilisation, comme si tout dépendait du portefeuille de compétences détenu par chaque parent » (Sellenet, 2009, p. 104).

Au cours de ces deux recherches, nous n'avons donc pas observé, dans la compréhension des situations, de recours à la notion de parentalité. Cela semble ainsi aller à l'encontre des remarques du neuvième rapport de l'Oned : « Les représentations et activités des professionnels sont transformées par les logiques à l'œuvre dans l'action publique de "soutien à la parentalité" qui s'appuient fortement sur la notion de "compétences parentales". » Diffusées au sein de la protection de l'enfance qui voyait jusque-là les parents plutôt dans leurs défaillances – parents qu'il s'agissait d'ailleurs de mettre à distance –, les professionnels parlent de révolution de leurs regards et de leurs pratiques à l'égard de ce public » (Oned, 2014, p. 42).

Il faut prendre en compte le fait que ces remarques ne concernent pas les mesures judiciaires et que la parentalité paraît ici réduite à la question des compétences parentales. Notons par ailleurs qu'on peut à la fois changer de regard, reconnaître plus fortement la place des parents et néanmoins toujours mettre en avant la logique du déficit : « Hélas, trop de familles ne sont-elles pas en situation d'incapacités éducatives durables » pour des raisons familiales, sociales, psychologiques ? Et l'auteur, psychologue en Mecs, d'argumenter contre la « perspective du seul retour en famille » et de préciser : « Le travail avec les familles est nécessaire mais il doit être réaliste ! » ; « Ne faut-il pas [...] amener les parents à reconnaître leurs carences éducatives non pour les condamner (ce serait stupide et

méprisant), mais pour faire le point sur ce qu'ils peuvent donner à leur enfant qui lui soit bénéfique ? » (Botturi, 2012, p. 78-79). Si le propos présente une part de pertinence du point de vue de certaines situations, son caractère généraliste signe aussi une appréhension défensive de la place des parents. De fait, les évolutions sont probablement contrastées suivant les lieux, les organisations. On peut quand même tenter de comprendre ce qui peut faire frein à l'appropriation d'une notion qui peut permettre de modifier les regards.

Représentations, savoirs, expériences

On peut considérer ces trois termes comme un triptyque, c'est-à-dire trois éléments en lien dans la pratique quotidienne qui s'articulent, prennent sens ensemble.

Les représentations de l'enfant en danger sont nourries par l'idée de l'enfant victime de la déviance de ses parents, que celle-ci prenne la forme de défaillances ou plus gravement d'actes de violence, de maltraitance (Boutanquoi, 2007). Face à ces familles, la protection de l'enfant devient un enjeu majeur et la relation avec elles s'inscrit dans une tension entre collaboration et rivalité. Elle s'appuie sur une position d'expertise en éducation (*ibid.*). Sans faire de ces représentations l'explication ultime des pratiques, sans en faire non plus un horizon fermé sur lui-même, on doit constater combien restent sous-jacents des éléments d'histoire constitutifs de l'essor de la protection de l'enfance, comme l'indignité des parents (Becquemin et Chauvière, 2013, p. 20) devenue défaillance, voire incompétence, ou le mythe de la fondation de la protection en Occident qu'évoque Lacharité : « Protéger les enfants contre la brutalité, la bestialité et l'immaturité des adultes » qui permet de désigner les victimes, les enfants, et les responsables, les parents (Lacharité, 2011, p. 65).

Concernant les savoirs, cela a déjà été souvent noté par différents auteurs, ceux mobilisés dans le travail social sont souvent des savoirs psychologiques. De fait, ce sont des explications en termes intrapsychiques (Lacharité, 2006) qui sont convoquées, laissant en arrière-plan tout ce qui ressort de l'environnement social, de la vulnérabilité du fait d'absence de soutien social et/ou familial. Ceci explique l'attention au travail sur l'histoire que nous avons déjà mentionnée au regard de ce qui relève presque d'une croyance : la reproduction intergénérationnelle des problématiques, en particulier dans le cadre du placement, malgré nombre de travaux. Fréchon et Dumaret, dans une recension d'études sur le devenir des enfants placés, soulignent « le fait que la reproduction du

comportement de placement est loin d'être systématique » (2008, p. 145) ; pourtant l'idée perdure de la nécessité de ne pas condamner l'enfant « à répéter le scénario de ses parents », à « continuer la chaîne de la malédiction » (Botturi, 2012). L'importance des références aux failles psychiques parentales et au danger de l'histoire qui se répète s'oppose d'une certaine manière à l'idée d'une parentalité qui se construit certes dans un lien au passé, mais aussi dans un présent inscrit dans un moment social et une quête d'avenir. Et de fait, dans les exemples donnés, ce sont les constructions singulières dans leurs multiples dimensions qui restent dans l'ombre.

Au-delà des représentations et des savoirs demeure la question de l'expérience qui est « à la fois cognitive, émotionnelle, engagée par la personne et incarnée (faite de sensations et comportements) » (Zeitler et Barbier, 2012, p. 109). Dans le champ de la protection de l'enfance, cette expérience est plus ou moins affectée par des situations dramatiques à la limite du pensable. Elle peut être marquée par l'insupportable de la souffrance, celle de l'enfant, celle de celui qui la reçoit et qui se trouve ainsi confronté à une impossible mise en mots. Ces rencontres tragiques, vécues parfois solitairement, alimentent un doute sur la place des parents. L'expérience s'inscrit également dans le cadre d'une pression à la fois politique et médiatique qui invite à limiter toute prise de risque, à aller au plus vite et de fait, faute de temps, à ramener les situations rencontrées au standard de ce qui est connu. Nous avons eu l'occasion de noter (Boutanquoi et coll., 2013) combien cette double contrainte venait obérer les capacités d'analyse des équipes, les capacités à se déprendre des schémas en vigueur pour s'engager au-delà de l'évidence dans une réflexion et une évaluation ouvertes.

Représentations, savoirs et expériences constituent comme un bloc sécurisant pour savoir comment engager l'action, mais un bloc qui n'autorise guère l'intégration de la nouveauté, surtout si celle-ci interroge quelques-uns de ses fondements, les remet plus ou moins en question. Comme le rappelle Moliner (2001, p. 36) : « Les individus et les groupes sont motivés à préserver leurs représentations de l'environnement social. Face à une information ou à un événement contredisant leurs croyances, ils vont donc adopter des stratégies que l'on peut comprendre comme autant de mécanismes de défense. » La primauté de la notion de compétences parentales sur celle de parentalité nous paraît illustrer ce fait. La notion de compétences, en permettant toujours l'évaluation d'autrui (le parent) en termes d'acquis et de déficits individuels, s'intègre plus facilement dans les références habituelles, alors que la notion de parentalité renvoie à une construction complexe qui pourrait remettre en cause les manières de

penser et d'agir. Pour autant rien n'est figé et il est possible de réfléchir à ce qui peut faire ouverture.

La place de la formation

Posons la question brutalement : les centres de formation font-ils le nécessaire pour favoriser la diffusion de nouvelles connaissances, de nouvelles perspectives d'intervention dans le champ de l'aide aux familles, de la protection de l'enfance ? Il n'est pas certain que cette manière d'aborder la problématique de diffusion des résultats de la recherche soit la plus pertinente. D'une part, elle conduit à des critiques dont il demeure difficile de saisir la réalité des fondements. Ainsi, lorsque des employeurs interrogés sur la formation des éducateurs se félicitent de leurs nouvelles compétences mais évoquent « la perte de l'intuition, du ressenti, de l'empathie et de la disponibilité », un « manque de capacités à la confrontation éducative » qui expliquerait une tendance à la disqualification des parents, nous restons dubitatifs, faute de connaître les bases de l'analyse et les contextes réels d'exercice⁵.

D'autre part, comme le souligne Leplay (2008) : « Des voix de plus en plus nombreuses remettent en cause ce modèle "sciences appliquées", pour dire que les savoirs disciplinaires, pour utiles qu'ils soient dans la "culture générale des professionnels", ne sont pas directement utilisables et encore moins applicables dans les pratiques. » Il ne suffit donc pas de connaître.

Pour finir, renvoyer aux centres de formation la responsabilité pourrait bien occulter celles des chercheurs eux-mêmes, la diffusion de leurs travaux faisant partie de l'exercice du métier. On objectera, non sans raison, que le peu de valorisation (du point de vue de la carrière) des publications dans les revues professionnelles et des interventions dans les journées d'études n'incite guère à se préoccuper de cet enjeu. Au-delà de cette considération, la rencontre entre praticiens et chercheurs peut prendre d'autres formes.

Les fonctions de la recherche

Pour reprendre le point de vue de Leplay, on sait qu'il ne suffit pas qu'une connaissance soit disponible, voire enseignée, pour qu'elle intègre

5. Extraits d'un rapport (2013) au titre évocateur : « Évaluation de la réingénierie du DEES », Direction générale de la cohésion sociale, ministère des Affaires sociales et de la Santé.

les références de la pratique. L'appropriation et l'ancrage relèvent de la réflexivité, de ces espaces où se trouvent interrogés le sens commun, les représentations, les savoirs, l'expérience. Si la formation initiale ou continue, l'analyse des pratiques peuvent être des lieux de ce travail, ne faut-il pas penser la recherche comme l'un de ces interstices à même de produire des moments de déprise des références routinières ? La recherche sur le terrain, qu'elle prenne les formes de la recherche-action ou qu'elle s'appuie plus modestement sur des temps de restitution et de discussion, n'est pas un espace de transmission mais un espace de confrontation des points de vue obligeant chacun à un travail d'explicitation à l'égard de l'autre. Elle est donc de ce fait un espace de déconstruction et de reconstruction des savoirs.

Le travail que nous avons pu mener à partir des verbatim de réunions ou d'entretiens, à partir de la trace du réel de l'activité et non d'un discours sur la pratique, fut un facteur essentiel de production de questionnements et de connaissances pour chacun, chercheurs et praticiens. Cela a suscité des interrogations sur les manières de travailler avec les parents, sur leur place ; sur les discours adressés, sur l'art de traduire la parole des parents dans le langage des professionnels. L'évolution des pratiques, une autre prise en compte des logiques parentales, nous paraît donc relever en partie de ce type de travail, de la rencontre entre les interrogations des chercheurs et celles de praticiens ou, pour le dire autrement, de la participation des praticiens aux travaux de recherche qui les placent en situation de coproduire des connaissances.

Conclusion

Nous avons essayé de montrer que la notion de parentalité n'était pas une notion de référence pour les professionnels en protection de l'enfance, même s'il faut probablement nuancer cette affirmation. Cela ne signifie en rien qu'il n'y aurait aucune évolution dans les rapports professionnels/parents dans le champ de la protection de l'enfance. Nos observations soulignent simplement comment ceux-ci restent imprégnés par des représentations, des savoirs et des expériences inscrits dans une histoire qui a fait des parents de potentiels coupables. Notre pratique de recherche nous conduit également à mettre en avant l'intérêt des professionnels pour participer à des travaux qui favorisent une mise en interrogation de leurs pratiques à l'égard des parents.

Parce qu'elle introduit de la complexité, parce qu'elle invite à penser à la fois les données familiales, psychiques et sociales, la notion de parentalité

peut favoriser une évolution du regard, de la clinique et du rapport aux familles. Il faut toutefois éviter un écueil : l'enjeu n'est pas de faire de la parentalité la référence absolue dans les évaluations et les interventions, le risque serait alors de faire disparaître l'enfant derrière ses parents, voire de sous-estimer les difficultés et les impasses que celui-ci peut rencontrer.

Bibliographie

- BASTARD, B. 2006. « Une nouvelle police de la parentalité ? », *Enfances, familles, générations*, 5, [En ligne] <http://www.erudit.org/revue/efg/2006/v/n5/015783ar.html>.
- BECCUEMIN, M. ; CHAUVIÈRE, M. 2013. « L'enfance en danger : genèse et évolution d'une politique de protection », *Enfance et psy*, 60, 16-27.
- BEN HOUNET, Y. 2014. « La parentalité des uns... et celle des autres », *L'homme*, 209, 121-141.
- BOTTURI, B. 2012. « Quelques réflexions sur les perspectives des Mecs », *Empan*, 85, 71-79.
- BOUTANQUOI, M. 2007. « Pratiques et systèmes de représentation : les éducateurs dans le champ de la protection de l'enfance », *Connexions*, 87, 163-180.
- BOUTANQUOI, M. ; BOURNEL-BOSSON, M. ; MINARY, J.-P. 2013. « Evaluating situations in children welfare : From tools to workgroups », *Children and Youth Service Review*, 35, 7, 1152-1157.
- CHAUVIÈRE, M. 2008. « La parentalité comme catégorie de l'action publique », *Informations sociales*, 149, 16-29.
- FRÉCHON, I. ; DUMARET A.-C. 2008. « Bilan critique de cinquante ans d'études sur le devenir adulte des enfants placés », *Neuropsychiatrie de l'enfance et de l'adolescence*, 56, 135-147.
- GODELIER, M. 2005. *Les métamorphoses de la parenté*, Paris, Fayard.
- GUTTON, P. 2006. « Parentalité », *Adolescence*, tome 55, 9-32.
- HOUZEL, D. 1999. *Les enjeux de la parentalité*, Toulouse, érès.
- JEAMMET, P. 2006. « Réflexions sur la parentalité », *Adolescence*, tome 55, 69-77.
- LACHARITÉ, C. 2006. « Vers une théorie écosystémique de la négligence envers les enfants », *Bulletin de psychologie*, 484, 381-394.
- LACHARITÉ, C. 2011. « Approche participative des parents en contexte d'autorité », dans M. Boutanquoi (sous la direction de), *Interventions sociales auprès de familles en situation de précarité*, Paris, L'Harmattan, 63-72.
- LEPLAY, E. 2008. « La formalisation des savoirs professionnels dans le champ du travail social », *Pensée plurielle*, 19, 63-73.
- MINARY, J.-P. 2001. « Contexte de vie, précarité et protection de l'enfance », dans M. Boutanquoi (sous la direction de), *Interventions sociales auprès de familles en situation de précarité*, Paris, L'Harmattan, 73-97.
- MOLINER, P. 2001. « Formation et stabilisation des représentations sociales », dans P. Moliner (sous la direction de), *La dynamique des représentations sociales*, Grenoble, PUG, 15-41.
- NEYRAND, G. 2007. « Évolution de la famille et rapport à l'enfant », *Enfance et psy*, 34, 144-156.
- ONED. 2014. *Neuvième rapport au gouvernement et au Parlement*, Paris, La Documentation française.
- PIOLI, D. 2006. « Le soutien à la parentalité : entre émancipation et contrôle », *Sociétés et jeunesse en difficulté*, 1, [En ligne] <http://sejed.revues.org/106>.
- SELLENET, C. 2007. *La parentalité décryptée*, Paris, L'Harmattan.
- SELLENET, C. 2009. « Approches critiques de la notion de compétences parentales », *La revue internationale de l'éducation familiale*, 26, 95-116.
- ZEITLER, A. ; BARBIER, J.-M. 2012. « La notion d'expérience entre langage savant et langage ordinaire », *Recherche et formation*, 70, 107-118.

Is “parenthood” a concept used by professionals ?

Keywords

Parenthood, child protection, social workers, discourse, perception, training, research.

Abstract

The article investigates the extent to which the notion of parenthood is resorted to in the professional world of child protection. Having briefly recalled the outlines of the concept, the author develops ideas based on excerpts from the discourse of social workers involved in two areas of research. The first were gathered in during a study on team work around the evaluation of children in situations of risk (recordings made during meetings on the subject), while the second came from a study on recordings of interviews between parents and professionals. They tend to show that the concept is quite simply not resorted to in coming to an understanding of such situations. The article then seeks to identify possible reasons for this state of affairs as observed in reference to the question of perceptions, to that of training and that of the link between research and practice.